



© Photo TIDM

lundi 15 juillet 2024 | 10h30-12h30 | Uni Mail | Salle MS150

## L'Avis relatif au changement climatique et le droit international du Tribunal international du droit de la mer

Le 21 mai 2024 le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) a rendu un avis consultatif sur la demande soumise au Tribunal par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international. Les juges ont affirmé, unanimement, que les émissions anthropiques de gaz à effet serre dans l'atmosphère constituent une pollution du milieu marin au sens de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). En outre, le Tribunal a estimé que les États parties à cette Convention, au nombre de 152 à ce jour, ont des obligations particulières de protéger et même d'anticiper les risques liés aux incidences du changement climatique et à l'acidification des océans. Selon le Tribunal, les États parties ont une obligation de diligence requise élevée car les effets de changements climatiques sur les océans et leur acidification représentent un préjudice grave et irréversible pour le milieu marin. Étroitement lié à l'interprétation et à l'application des dispositions de la CNUDM, cet avis du TIDM pourra servir de base de réflexion à deux autres procédures consultatives en cours devant la Cour internationale de Justice et la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

En collaboration avec le Séminaire de droit international de l'ONU, la Faculté de droit organise un moment de réflexion sur cet avis historique.

**Présentation de l'avis :** **Mara Tignino**, Maître d'enseignement et de recherche (UNIGE)

**Panelistes :** **Lucio Cafilisch**, Professeur honoraire, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève ; ancien membre de la Commission de droit international  
**Rolf Einar Fife**, Ambassadeur de la Norvège auprès de l'Union européenne ; membre de la Commission de droit international  
**Penelope Ridings**, Professeur honoraire, Auckland University Law School ; membre de la Commission de droit international  
**Mario Oyarzabal**, Ambassadeur de l'Argentine auprès des Pays-Bas ; membre de la Commission de droit international  
**Vittorio Mainetti**, Chargé de cours, Università degli Studi di Milano ; coordinateur du Séminaire de droit international de l'ONU

**Modération :** **Frédéric Bernard**, Professeur au Département de droit public (UNIGE)



FACULTÉ DE DROIT



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE